

MARS 2014

Procès-verbal • Nouvelles des organismes • Nos places d'affaires

La boulangerie (suite)

Ce mois-ci nous retournons à la boulangerie Lussier, ça sent tellement bon! Celle-ci était située à l'époque au 371 de la 5ième avenue. M. Paul ne faisait pas seulement du pain, il offrait parfois à ses clients des « nourolles aux raisins » ainsi que des délicieux beignes. Pour réchauffer le four cela prenait une corde de bois (du bouleau de 3 pieds). Plus tard il s'est modernisé en plus des gros pains à 5¢ et des petits à 3¢, il ajoute un nouveau produit offert par la compagnie Excel : du pain tranché et enveloppé. Venait de naître le pain à sandwich au coût de 21¢.



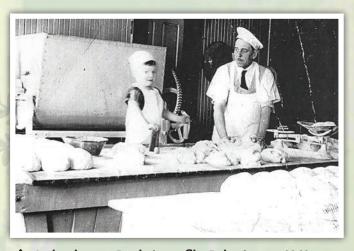


↑ Monnaie du boulanger

M. Lussier accueillait avec plaisir les « quêteux » de passage à Ste-Hélène. Il profitait de la période pendant la cuisson pour jaser, quel réconfort pour eux. Ce n'est pas tout, le samedi, en soirée, plusieurs familles profitaient du service offert pour confier leur pot de fèves au lard au boulanger. Les pots de grès, alignés contenant chacun sa recette secrète, passaient la nuit à mijoter lentement. Le dimanche après la messe, un membre de chacune des familles se présentait affamé puisqu'il fallait se présenter à jeun pour recevoir la communion. Ce dîner dominical n'avait pas son pareil!

Pendant la guerre, on imposa une période de rationnement de certains aliments. Il fallait donc acheter des coupons pour se procurer du beurre, du sucre, ect... Heureusement les boulangers étaient exemptés et pouvaient facilement acheter du sucre et de la graisse, deux produits essentiels pour leur travail. Ils pouvaient donc accommoder discrètement ceux qui étaient à cours de coupons.

À sa retraite vers 1955. M. Paul assisté de son épouse Aldéa Lapalme, accepte le poste de gérant à la succursale de la Banque Canadienne Nationale à Ste-Hélène. Ses talents ne se limitaient pas qu'au travail car il a aussi étudié le chant avec le ténor Paul Dufault pendant sept ans. Celui-ci lui répétait souvent : « Moi, avoir ta voix, je sortirais vite du pétrin... » Les hélénois appréciaient le timbre de sa voix comme soliste et choriste. Encore aujourd'hui, quelques aînés se souviennent du boulanger au coeur et à la voix d'or.



Le boulanger Paul et son fils, Robert, vers 1940

Source : Album du 150^{ième}

Photos: gracieuseté de M.Robert Lussier

Collaboration: M.Réal Godin Recherche: Jeannine Gosselin

Le Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Ceci est un bulletin d'information mensuel

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 10 de chaque mois à la mairie. 379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) JOH 1M0 Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



MAIRE

Yves Petit 450 791-2508 Cell. 450 779-1872

CONSEILLERS

Louise Forest 450 791-2095 Stéphan Hébert 450 791-2842 Réjean Rajotte 450 791-2297 André Lévesque 450 791-2690 Michel Brouillard 450 791-2694 Hélène Dufault 450 791-2124

PERSONNEL MUNICIPAL

Directrice générale (Lundi au jeudi) Véronique Piché 450 791-2455

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)

Sylvie Vanasse 450 791-2455

Directeur des travaux publics

Bertrand Lapierre 450 791-2455

Inspecteur en bâtiment (Mardi et vendredi)

Céline Labrecque 450 791-2455

Directeur service des incendies David Lebel 450 791-2455

Coordonnatrice aux loisirs

Jézabelle Legendre 450 791-2455 poste 231

HEURES D'OUVERTURE

Bureau municipal 450 791-2455 Télécopieur 450 791-2550 Lundi au vendredi 8h30 à 12h et

de 13h à 16h 30

Courriel

mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Site internet

www.saintehelenedebagot.com

Bibliothèque 450 791-2455 Mercredi 19h à 21h poste 230 Samedi 9h30 à 11h30

Maison des jeunes 450 791-2020 Jeudi 18h à 22h Vendredi 18 h 30 à 23 h **Presbytère** 450 791-2480

450 791-2639

École Plein Soleil 450 773-1237

Bureau de poste de Saint-Liboire

450 793-4188



Mot du MAIRE **MARS 2014**

L'Assemblée nationale du Québec a été dissoute le 5 mars dernier, ce qui signifie que nous voterons le 7 avril 2014. En tant que maire de Sainte-Hélène-de-Bagot, je profiterai de cette campagne électorale pour

réitérer deux demandes aux différents candidats de la circonscription de Johnson.

Premièrement, je continuerai de militer en faveur de l'obtention de places subventionnées afin de doter Sainte-Hélène-de-Bagot d'un centre de la petite enfance (CPE). Après deux demandes, nous n'avons malheureusement pas réussi à obtenir les places que je juge nécessaires pour répondre aux besoins de nos familles.

Deuxièmement, je leur rappelerai que Sainte-Hélène-de-Bagot, tout comme plusieurs autres municipalités de la Municipalité Régionale de Comté des maskoutains (MRC), demande un assouplissement des mesures des « seuils minimaux de densité de population » du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD). Ce plan s'applique aux municipalités situées dans le périmètre immédiat de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). En effet, ces mesures freinent l'agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Hélène-de-Bagot, et ce même si notre municipalité se trouve à 80 kilomètres de la métropole.

De plus, je m'assurerai que tous les candidats soient saisis de ces deux sujets importants avant l'élection du 7 avril 2014. Également, je vous invite à leur en faire part si vous les croisez pendant la campagne, afin qu'ils en comprennent bien l'importance pour notre population.

Sur ce, je vous invite à voter en grand nombre, quelle que soit votre allégeance politique. Un geste précieux et essentiel pour garder notre démocratie vivante!

Yves Petit, maire

Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Un petit rappel que le premier versement de taxes était dû pour le 3 mars 2014.

Vous avez oublié de payer votre premier versement de taxes municipales?

Faites-le au plus vite! Les intérêts courent depuis le 3 mars 2014 et se comptabilisent d'une façon quotidienne.

Vous êtes dans l'impossibilité d'acquitter en totalité votre premier versement de taxes municipales?

Prendre note que la municipalité ne fait aucun arrangement. Le conseil que je me permets de vous donner est le suivant : payez ce que vous pouvez et quand vous le pouvez. À chaque fois que vous donnez une somme, même si cela n'est pas la totalité, vous diminuez les intérêts qui s'accumulent de façon quotidienne.

Vous avez l'intention de payer la totalité de vos taxes municipales seulement à la date d'échéance du troisième versement?

Vous pouvez le faire, mais prenez note que même si vous acquittez la totalité de vos taxes municipales à la date d'échéance du troisième versement, les intérêts vont avoir commencé à courir à partir de la date d'échéance du premier versement de taxes municipales, soit le 3 mars 2014.

Sur ce, pour acquitter en totalité ou en partie votre compte de taxes municipales, voici les options qui s'offrent à vous :

- Vous pouvez payer en argent comptant au bureau municipal
- Vous pouvez payer par chèque au bureau municipal
- Vous pouvez payer par chèque par la poste
- Vous pouvez payer par l'entremise de votre institution bancaire

Si vous êtes en retard, contactez-nous avant de faire un versement, afin de connaître le montant exact du paiement, à cause des intérêts.

Véronique Piché, directice générale

Liens d'intérêt

Câble TV: Câblevision

1-800-567-6353

Câblevision: http://www.cablevision.gc.ca/

Service internet

1-866-853-3232 haute vitesse : Xittel

Xittel: http://www.xittel.net/fr/index.aspx

Service de téléphone:

Télébec

1-888-835-3232

Télébec : http://www.telebec.com/

Société Protectrice des Animaux

819 472-5700

de Drummond (S.P.A.D.)

http://www.spadrummond.com/

CLD Les Maskoutains

450 773-4232

http://cld-lesmaskoutains.qc.ca/

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

450 774-2350

http://www.regiedesdechets.gc.ca

Écocentres

http://www.regiedesdechets. qc.ca/ecocentres intro.html

Commission Scolaire de St-Hyacinthe

450 773-8401

http://www.cssh.gc.ca/

MRC Maskoutains

450 774-3141

http://www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

450 774-8810

mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Sommaire Page Mot du maire Mot de la directrice générale 3 Procès-verbal 4 9 Infos municipales Infos familles & loisirs 11 Organismes 16 Environnement 18 Nos professionnels 27

PROVINCE DE QUÉBEC **MRC DES MASKOUTAINS** MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



PROCÈS VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, tenue le 24 février 2014 à 18h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Louise Forest et messieurs Stéphan Hébert (heure d'arrivée : 19h50), Réjean Rajotte, André Lévesque, Michel Brouillard et madame Hélène Dufault formant le conseil au complet.

La directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

1. PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière d'usage, la séance est

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 65-02-2014

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

3. MISE À PIED DE MME KARINE TOUPIN AU POSTE D'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

Résolution numéro 66-02-2014

Considérant que Mme Karine Toupin ne répond pas adéquatement aux attentes pour les tâches accomplies comme opérateur en eau potable:

Considérant que la période de probation de trois mois se terminait le 18 février 2014: Considérant le courriel d'intention du 17 février 2014 envoyé au conseil municipal afin d'obtenir leur approbation;

proposition de Louise Forest, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal met à pied Mme Karine Toupin qui agissait comme opérateur en eau potable. Cette mise à pied est effective à partir du 17 février 2014. Une semaine de préavis ainsi qu'un 4% non versé représentant les vacances lui ont été payées.

4. ENGAGEMENT DE M. PATRICK RIOUX AU POSTE D'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

Résolution numéro 67-02-2014

Considérant que la municipalité désire procéder à l'embauche d'un opérateur en eau potable:

Sur proposition de Michel Brouillard. appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, d'engager M. Patrick Rioux comme opérateur en eau potable. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette embauche. Il y aura une période de probation de trois mois. M. Rioux sera en poste fin mars 2014.

-19h50, arrivée du conseiller Stéphan Hébert

5. DOSSIER DU 800, PAUL-LUSSIER

Résolution numéro 68-02-2014

Considérant que la municipalité a toujours un terrain commercial à vendre au 800 rue Paul-Lussier:

Considérant la proposition de promesse d'achat de la compagnie Phoenix inc., pour l'achat complet du terrain;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, de ne pas vendre le terrain à la compagnie Phoenix inc.

Le vote est demandé :

3 votes en faveur de ne pas vendre le terrain

- Hélène Dufault
- Stéphan Hébert
- Louise Forest

2 votes en faveur de vendre le terrain

- André Lévesque
- Réjean Rajotte
- 1 conseiller ne peut voter pour conflit d'intérêts
- Michel Brouillard

6. OFFRE D'ACHAT TERRAIN 800, RUE PAUL-LUSSIER

Résolution numéro 69-02-2014

Considérant que la municipalité a toujours un terrain commercial à vendre au 800 rue Paul-Lussier:

Considérant la proposition de promesse d'achat de la compagnie 9051-4662 Québec inc.;

Sur proposition de Stéphane Hébert,

appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, d'accepter la promesse d'achat de la compagnie 9051-4662 Québec inc. pour 2 693.80 mètres carrés.

Il est à noter que le conseiller André Lévesque est contre cette résolution.

7. CAMION FORD – PRISE DE DÉCISION

Résolution numéro 70-02-2014

Considérant que le camion Ford n'est plus utile pour le service des incendies;

proposition d'André Lévesaue. appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, unanimement, que le camion Ford soit vendu au plus offrant, soit Irrigation Giard pour 3 100.00\$ plus taxes.

8 APPEL D'OFFRES PUBLIC – SÉAO CARROSSERIE POUR UNE UNITÉ DE SECOURS ET POSTE DE COMMANDEMENT - SERVICE DES INCENDIES

Résolution numéro 71-02-2014

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, unanimement, qu'un appel d'offres public par SEAO soit fait pour l'achat d'une carrosserie pour une unité de secours et poste de commandement pour le service des incendies.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions sur les sujets de la séance extraordinaire.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 72-02-2014

Sur proposition de Réjean Rajotte, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance à 20h20.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit,	maire		

Véronique Piché, directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC **MRC DES MASKOUTAINS** MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 4 mars 2014 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : mesdames Louise Forest et Hélène Dufault et messieurs Stéphan Hébert, Réjean Rajotte, André Lévesque et Michel Brouillard formant le conseil au complet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1.PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière d'usage, la séance est ouverte. 6.1 COMPTES À PAYER

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 73-03-2014

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité. d'accepter l'ordre du jour

EN AJOUTANT:

- Congrès IAAI
- 11.5 Demande opération enfant soleil (joanne brazeau)

EN ANNULANT:

- 8.8 Déneigement trottoirs engagement
- 8.9 Engagement d'un préposé aux travaux publics, au service, concierge et manœuvre
- 10.3 Mandat annulé m. Alain Delorme. urbanisme - nouvelle demande développement résidentiel
- 10.4 Déménagement /OLI réaménagement et restructuration des bureaux municipaux - programme d'infrastructures québec-municipalités -(PIQM) - présentation d'un projet

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 74-03-2014

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Stéphan Hébert. il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2014 et de la séance extraordinaire du 24 février 2014.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

5.1 -19 février 2014, CN - lettre sur les pratiques en matière de sécurité relativement au transport ferroviaire des marchandises dangereuses dans les collectivités.

5.2 MRC: Transport collectif.

5.3 Logiciel Première Ligne (PG).

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 75-03-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 4 mars 2014.

- Comptes pour approbation: 31 540.57\$

- Salaires : 42 116.27\$

- Comptes à payer : 135 521.98\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 4 mars 2014.

et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à paver.

Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

M. le maire fait le suivi des différents dossiers présentement en cours notamment :

-Visites d'usines d'épuration des eaux usées à Noyan (système SMBR) et à St-Michel (Rotofix) afin de déterminer ce qui serait le mieux pour la rénovation de l'usine de la Municipalité.

-La demande afin d'avoir un centre de la petite enfance a été refusée.

6.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2014

Aucun transfert nécessaire.

6.4 VENTE POUR TAXES

Aucun dossier à présenter pour vente pour taxes au conseil municipal.

6.5 CONGRÈS ADMQ - 11 AU 13 JUIN 2014 – AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Résolution numéro 76-03-2014

Considérant qu'il y aura le congrès annuel de l'A.D.M.Q. les 11, 12 et 13 juin 2014;

Considérant que selon le règlement 432-2012 frais de repas, déplacements et couchers, l'article 5 stipule que la dépense pour le coucher doit être autorisée au préalable:

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de permettre à la directrice générale d'assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux. Le congrès aura lieu les 11, 12 et 13 juin 2014 au Centre des congrès de Québec au coût de 499\$ plus taxes. La directrice générale est autorisée à réserver une chambre au Hilton de Québec pour les 11 et 12 juin 2014 au coût de 206\$/ nuit taxes en sus. Que les frais encourus (déplacement et repas) lui soient remboursés.

6.6 FORMATIONS – FQM – POUR ÉLUS

Résolution numéro 77-03-2014

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de permettre aux conseillères Louise Forest et Hélène Dufault d'assister aux formations suivantes données par la FQM. Que les frais encourus (déplacement et repas) leur soient remboursés.

- 14 novembre 2014 : Rôles responsabilités des élus au coût 265\$ plus taxes par personne à Saint-Jude.
- 15 novembre 2014 : Maîtrisez vos dossiers municipaux au coût de 265\$ plus taxes par personne à St-Jude.
- 28 novembre 2014 : Gestion financière municipale au coût de 265\$ plus taxes par personne à McMasterville.

6.7 HALTE ROUTIÈRE - FRAIS NOTAIRE -DENISE POITRAS

Résolution numéro 78-03-2014

Considérant l'entente entre la Municipalité et Mme Denise Poitras le 11 mars 2011:

Considérant que les frais de la notaire Isabelle Chabot ont été payés par Mme Denise Poitras:

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de payer à Mme Poitras et ce, selon l'entente, pour les frais du notaire Isabelle Chabot au montant de 2 563,09\$ taxes incluses. (Facture 572 au coût de 1426,82\$ à 100% et la facture 700 au coût de 2272,53\$ à 50%).

La dépense sera affectée au surplus accumulé.

6.8 POLITIQUE **D'UTILISATION** DH SYSTÈME INFORMATIQUE. DE L'INTERNET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE

Résolution numéro 79-03-2014

Considérant que le conseil désire rappeler aux employés leurs obligations relatives à l'utilisation du système informatique, de l'Internet et du courrier électronique;

Considérant que le moyen choisi est celui d'adopter une politique en ce sens;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, unanimement,

d'adopter la politique d'utilisation du système informatique, de l'Internet et du courrier électronique et d'en faire signer une copie à tous les employés.

6.9 RÉSILIATION - CONTRAT - SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.

Résolution numéro 80-03-2014

Considérant qu'après constatation à l'effet que le coût annuel pour être membre de la Société mutuelle de prévention est plus élevé que la CSST et ce, depuis plusieurs années;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire résilier le contrat la reliant à la Société mutuelle de prévention inc. Qu'une copie de cette résolution soit expédiée également à la CSST.

6.10 FORFAIT CELLULAIRE - ALTO COMMUNICITON/TÉLUS

Résolution numéro 81-03-2014

Considérant l'offre d'Alto Communication / Télus sur le changement de forfait cellulaire de la municipalité afin d'économiser des coûts tout en gardant le même forfait;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement. que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot transfert de forfait cellulaire avec la même compagnie de télécommunication.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport du service incendie pour le mois de février 2014.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 82-03-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuvée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- 2 renouvellements à l'association IAAI 80\$
- 2 radios portatives 800\$
- 4 ensembles lumières de périmètre.... 665\$
- 4 chapeaux (trois jaunes, 1 rouge)..... 1 140\$ (cette dépenses sera affectée au surplus)

.....

7.3 CONGRÈS ACSIQ POUR LES CHEFS DES INCENDIES - 16 AU 20 MAI 2014 À MONTRÉAL

Résolution numéro 83-03-2014

Considérant qu'il y aura le congrès annuel de l'ACSIQ du 16 au 20 mai 2014 à Montréal;

Considérant que selon le règlement 432-2012 frais de repas, déplacements et couchers, l'article 5 stipule que la dépense pour le coucher doit être autorisée au préalable;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre au chef des incendies, M. David Lebel, d'assister au congrès de l'ACSIQ (Association des chefs en sécurité incendie du Québec). Le congrès aura lieu du 16 au 20 mai 2014 à Montréal au coût de 442.65\$ taxes incluses. Que le chef des incendies soit autorisé à réserver une chambre pour trois (3) nuits au coût de 624,75\$ taxes incluses. Que les frais encourus (déplacement et repas) lui soient remboursés.

7.4 CONVENTION - INSTALLATIONS **ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ET ANTENNE**

Résolution numéro 84-03-2014

Considérant qu'en vertu d'une entente intermunicipale entre la MRC des Maskoutains et ses municipalités locales, intervenue le 8 octobre 2003, la MRC des Maskoutains exerce la compétence en matière de gestion des appels d'urgence 9-1-1 sur son territoire;

Considérant qu'il est rendu nécessaire d'installer des équipements à l'intérieur de la caserne d'incendie de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, et ce, afin d'assurer une efficacité des communications d'urgence:

Considérant qu'il est opportun qu'une convention intervienne entre la Municipalité et la MRC afin que cette dernière puisse jouir d'un accès aux équipements qu'elle installera sur place;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'établir une contrepartie à ladite entente, les parties considérant leurs obligations corrélatives comme une bonne et valable considération l'une envers l'autre;

En conséquence, sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, unanimement, d'autoriser la conclusion d'une convention de prêt à usage, afin de permettre l'installation d'équipements de communication à l'intérieur de la caserne d'incendie de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ainsi que permettre l'installation d'une antenne sur la tour de communication utilisée par la Municipalité, et qu'à cette fin, le maire et la directrice générale soient autorisés à signer la convention entre les parties.

7.5 DÉMISSION POMPIER – GAÉTAN PLANTE

Résolution numéro 85-03-2014

Considérant que Gaétan Plante a donné sa démission comme pompier;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal accepte la démission de Gaétan Plante comme pompier volontaire. Le conseil municipal remercie Gaétan Plante pour ses années données au service des incendies. Qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée.

7.6 CONGRÈS IAAI (CONGRÈS INTERNATIONAL DES ENQUÊTEURS EN INCENDIE)

Résolution numéro 86-03-2014

Considérant qu'il y aura le congrès annuel de l'IAAI. les 12 et 13 juin 2014;

Considérant que selon le règlement 432-2012 frais de repas, déplacements et couchers, l'article 5 stipule que la dépense pour le coucher doit être autorisée au préalable:

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre à aux pompier Réjean Brouillard et Marc-André Cheeney d'assister au congrès de l'IAAI. Le congrès aura lieu les 12 et 13 juin 2014 Blainville au coût de 300\$ plus taxes par personne. Les pompiers Brouillard et Marc-André Cheney sont autorisés à réserver une chambre occupation double à l'hôtel le Mirage pour une nuit au coût de 102\$ taxes en sus. Que les frais encourus (déplacement et repas) leur soient remboursés.

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport des services publics pour le mois

de février 2014.

8.2 ACHAT DES SERVICES PUBLICS

Résolution numéro 87-03-2014

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

8.3 BALAYAGE DES RUES ET ASPIRATEUR

Résolution numéro 88-03-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre la dépense de 1 600\$ pour le balayage des rues et 1 000\$ pour passer l'aspirateur dans les puisards afin de ramasser les sédiments.

8.4 ACHAT DE SABLE ET DE GRAVIER

Résolution numéro 89-03-2014

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, unanimement, de permettre l'achat de sable et de gravier pour l'année 2014. La dépense ne devant pas excéder 3 000\$.

8.5 ACHAT ASPHALTE FROID

Résolution numéro 90-03-2014

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Louise Forest, il est résolu, unanimement, de permettre l'achat d'asphalte froid pour un montant de 1 000\$.

8.6 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPUTÉ — AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Résolution numéro 91-03-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, qu'une demande soit faite au député du Comté de Johnson, ministre du Développement durable et de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des régions du Centre du Québec et de la Mauricie, M. Yves-François Blanchet, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau local. Les travaux prévus en 2014 sont :

 120 000\$ Fonction "Transport" Fonds d'administration et ce, pour le pavage du 2° rang 40 000\$ Fonction "Transport " Fonds d'administration et ce. pour le prolongement du rang Sainte-Hélène (terrain Mme Bédard)

8.7 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

Résolution numéro 92-03-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, que des soumissions soient demandées pour du rapiéçage d'asphalte dans divers chemins municipaux pour un montant de 70 000\$.

8.10 PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Résolution numéro 93-03-2014

Considérant que pour toute intervention sur le réseau du ministère des Transports un permis est nécessaire même en travaux d'urgence et pour simplifier le processus;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, que M. Yves Petit, maire, et Mme Véronique Piché, directrice générale soient autorisés à signer une permission de voirie annuelle avec le ministère des Transports afin des simplifier le processus d'émission de permis lors de travaux d'urgence.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000\$.

Le responsable à signer les permis sera M. Bertrand Lapierre, inspecteur en voirie. Cette entente est valide pour une période de douze (12) mois à compter de ce jour.

8.11 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Résolution numéro 94-03-2014

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 88 124\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant

et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées:

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport de vérification externe dûment complété;

En conséquence, sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Louise Forest nous informe sur la Régie des déchets.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT **INSPECTEUR** EN BÂTIMENT

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2014.

10.2 NOMINATIONS DES MEMBRES DU CCII

Résolution numéro 95-03-2013

Considérant que le conseil municipal doit nommer, suite à l'adoption du règlement 431-2012 création d'un comité consultatif;

d'André Lévesque, proposition appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, unanimement de nommer comme membre du CCU les citoyens suivants, ceci pour un mandat de deux ans se terminant le 1er mars 2016:

- Louise Forest (conseillère)
- Réjean Rajotte (conseiller)
- Yvan Chicoine (citoyen)

- Yves Petit, d'office (maire)

10.3 APPEL D'OFFRES : RELOCALISATION BUREAU MUNICIPAL/BIBLIOTHÈQUE FIRME D'ARCHITECTE

Résolution numéro 96-03-2013

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot procédera sur invitation (4 firmes d'architecte) à l'appel d'offre de la relocalisation du bureau municipal. Deux (2) scénarios seront présentés.

Le vote est demandé :

6 votes pour 0 vote contre

10.4 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE : HALTE ROUTIÈRE

Résolution numéro 97-03-2013

Considérant que la municipalité vendra 40% de la superficie de la halte routière d'ici auelaues années:

Considérant que le même 40% de superficie est en location:

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que l'arpenteur-géomètre François Malo effectuera le bornage en conséquence. La municipalité se fera payer la totalité de la facture par le futur acheteur.

10.5 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE : TERRAIN AU 800, RUE PAUL-LUSSIER

Résolution numéro 98-03-2013

Considérant qu'une partie du terrain au 800, rue Paul-Lussier est vendu;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, que l'arpenteur-géomètre François Malo effectuera la subdivision du terrain au 800, rue Paul-Lussier.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

M. Michel Brouillard nous informe sur les loisirs.

11.2 APPUI AU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT POUR UNE DEMANDE AU FONDS DU PACTE RURAL MASKOUTAIN

Résolution numéro 99-03-2014

Considérant que le Comité des loisirs fait une demande d'aide financière au Fonds du pacte rural maskoutain;

Considérant que le titre du projet s'intitule "Insonorisation du gymnase au centre communautaire " et vise à insonoriser le gymnase du centre communautaire;

Considérant que, par ses travaux d'insonorisation, l'utilisation du gymnase se verra accrue;

Considérant que ce soutien financier viendra réduire le fardeau fiscal des citovens de la municipalité:

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal appuie le Comité des loisirs de Sainte-Hélènede-Bagot dans sa demande au Fonds du pacte rural maskoutain afin d'insonoriser le avmnase du centre communautaire. Que Mme Jézabelle Legendre soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Que la résolution 28-01-2014 soit abrogée par la présente.

11.3 COMITÉ DES LOISIRS - PERMIS D'ALCOOL

Résolution numéro 100-03-2014

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la demande de permis d'alcool faite par le Comité des loisirs Sainte-Hélène pour une campagne de financement « Défi Pierre Lavoie » qui aura lieu le 5 avril 2014 au centre communautaire au profit de l'École Plein-Soleil.

11.4 CERTIFICAT DE PAIEMENT D'UNE RETENUE POUR DESSINS CENTRE COMMUNAUTAIRE - ARRI CONSTRUCTION

Résolution numéro 101-03-2014

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement d'une retenue au montant de 2 848,13\$ incluant les taxes à l'entrepreneur Arri construction inc., ceci sur recommandation de M. Marc Beaulieu, architecte, pour des travaux de dessins du centre communautaire au 421, 4e avenue suite à la quittance finale de Summa Métal Architectural et structural inc./Bâtiments d'acier Finar inc.

11.5 DEMANDE - OPÉRATION ENFANT **SOLEIL (JOANNE BRAZEAU)**

Résolution numéro 102-03-2014

Considérant la demande reçue de Joanne Brazeau en lien avec une conférence pour Opération Enfant Soleil;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot loue gratuitement la salle au deuxième étage du centre communautaire pour une conférence « Rayonner malgré l'épreuve » au profit d'Opération Enfants Soleil le 9 mai2014.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 103-03-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 24h40.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché. directrice générale et secrétaire- trésorière







Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot Service des incendies



LES ARTICLES POUR FUMEURS

En 2012, sur le territoire de la MRC des Maskoutains, ces incendies comptent pour près de 18%

Les articles de fumeurs: comme les cigarettes, les cigares, les pipes, les allumettes et les briquets.

- Ne jamais laisser sans surveillance une cigarette qui brûle dans un cendrier.
- Utiliser des cendriers sécuritaires à double rebord.
- Une cigarette ne devrait pas basculer en dehors du cendrier.
- Ne jamais déposer un cendrier sur une surface instable, comme le bras d'un fauteuil.
- Vérifier les coussins du divan et ranger tous les articles pour fumeurs en lieu sûr avant de sortir, d'aller au lit ou lorsque des amis fumeurs quittent la maison.
- Ne jamais fumer au lit.
- Ne pas fumer si l'on a pris de l'alcool, des médicaments ou de la drogue, car moins alerte, on risque de s'endormir.
- Être vigilant si une personne malade ou handicapée fume au lit.
- Ne jamais vider le contenu d'un cendrier dans une poubelle sans avoir bien mouillé les mégots au préalable.
- Ne jamais fumer dans un local pouvant contenir des produits inflammables ou des solvants.





Un abri d'auto temporaire, oui mais à quelles conditions?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage:

8.1 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé:
- b) il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;
- c) l'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- d) l'abri doit être situé à au moins :
 - 60 cm du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
 - 1.5 mètre de la ligne d'emprise de la rue s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure:
 - 1,5 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.
- e) la hauteur maximale permise est de 3 mètres;
- f) l'abri ne doit pas avoir une superficie supérieure à 25 mètres carrés par unité de logement;
- g) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement;
- h) les éléments de charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;
- i) un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé, sauf pour les habitations à logements où un abri par logement est permis.

Merci de votre collaboration!



Mars est le Mois de la prévention de la fraude LA FRAUDE: IDENTIFIEZ-LA. SIGNALEZ-LA. ENRAYEZ-LA. Le centre d'appel antifraude du Canada www.centreantifraude.ca



INVITATION S'ADRESSANT AUX CITOYENS, AUX EMPLOYÉS, AUX ÉTUDIANTS ET AUX ORGANISMES **COMMUNAUTAIRES**

OPÉRATION DÉCHIQUETAGE 2014 (RÉGION DE SAINT-HYACINTHE)

La Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains, en collaboration avec le Comité de prévention du crime de Saint-Hyacinthe et des Galeries Saint-Hyacinthe, vous invite à la 9e édition de l'Opération Déchiquetage. Celle-ci se déroulera le samedi 29 mars prochain, entre 10 h et 14 h, sur le terrain du stationnement des Galeries Saint-Hyacinthe (entrée par le boulevard Laframboise). C'EST GRATUIT!



Vos documents seront déchiquetés sur place, devant vous, et en toute sécurité. Cette opération a pour but de prévenir la fraude et le vol d'identité.

L'année dernière, l'opération a permis de déchiqueter plus de huit tonnes de papier rapidement et de façon sécuritaire.

Des policiers seront sur place pour vous transmettre des conseils de prévention.

Venez en grand nombre (maximum de 10 boites par véhicule)!

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec l'agente Magali Lagrandeur de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Maskoutains au 450 778-8500, poste 110.

P.-S. En plus de faire déchiqueter vos papiers personnels, vous pourrez également faire déchiqueter sur place vos disquettes, cédéroms et vidéocassettes.

Yoga session de printemps

Yoga détente :

Yoga où l'on allie détente, respirations et postures pour se ressourcer, se recentrer de façon douce.

Yoga dynamique:

Allie force et souplesse, pour se tenir ou se remettre en forme, se ressourcer et se recentrer de façon plus active. Pour éliminer des tensions, des nœuds de façon progressive, à mon rythme personnel. Le yoga aide dans la pratique d'autres sports en apportant un équilibre au niveau physique et mental, et établir une plus grande concentration. Pour faire circuler l'éneraie stagnante, m'apporter motivation, calme, sérénité et paix.

Venez faire l'essai d'un cours gratuit pour choisir le bon yoga pour votre type d'énergie:

yoga détente : le mardi 22 avril 2014 de 18h00 à 19h15

Yoga dynamique: le mardi 22 avril 2014 de 19h30 à 20h45

Matériel requis : tapis de yoga et vêtements confortables qui restent bien en place.

D'une durée de 8 semaines : mardi 22 avril au mardi 10 juin 2014 inclus

Coût: 70\$

Inscription: Julie Blanchette au 819 471-2418

Aussi offert : cours privés et en entreprise.

Assemblée générale annuelle du Comité des Loisirs

La population est invitée à participer en grand nombre à l'assemblée générale annuelle prévue le mercredi 23 avril dès 19h à l'OTJ de Sainte-Hélène-de-Bagot. (425, 6^e avenue)

PROTÉGEONS nos terrains sportifs!

Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes.

Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier.

Merci de votre collaboration!



Le FESTIVAL Ste-Hélène en fête 2014 au profit de l'école Plein-Soleil et du Comité des loisirs!

Du 4 au 8 juin 2014 aura lieu le festival de Ste-Hélène en fête qui sera situé au cœur du village de Sainte-Hélènede-Bagot. L'édition 2014 se démarque et le Comité des loisirs est fier de s'impliquer dans cet évènement! De plus, les profits amassés au bar iront directement au Comité des loisirs afin d'améliorer l'offre de loisirs.

Voici un aperçu de la programmation :

Jeudi 5 juin: Dès 13 h 30, il y aura un spectacle **GRATUIT** pour les enfants

avec Carl Pellerin le Magicien et à 19 h 30 un spectacle d'humour

avec Ben et Jarrod.

Vendredi 6 juin : Dès 20 h 30, à ne pas manguer :

Le groupe de musique les B.B. Vous les reconnaissez?

Samedi 7 juin: Dès la matinée, il y aura une grande vente de garage **au profit**

de l'école Plein-Soleil. (Pour plus d'informations concernant

la vente de garage : Vanessa Lemoine 450 773-1237.)

Durant la journée, plusieurs excellentes prestations seront au menu dont

« Entre Chien et Loups » (avec les vrais comédiens), Steve Desmarais et Paul Dwayne.

Dimanche 8 juin : Dès 13 h, venez entendre des gens de chez nous avec Paul-André Bouthillette & Cie.

Plusieurs autres prestations et activités sont prévues tout au long de ce festival. Jetez un œil sur le dépliant pour connaître la programmation complète et pour connaître les coûts.

Informations: 1866-722-9000



La Fête nationale c'est une occasion de se retrouver, de discuter, de jouer et de passer du bon temps. Afin de donner un ton très festif et québécois à notre fête, KARMA sera présent en soirée.

Ce groupe est composé, entre autre, de Mme Emmanuelle St-Jean, chanteuse du groupe et Hélènoise. Le samedi 21 juin 2014 est une date à noter à votre calendrier.

(Programmation à venir!)



Camp de jour 2014

Un été inoubliable t'attend! Plusieurs sorties, profils et activités te seront proposés. Les inscriptions de ton camp de jour auront lieu le dimanche 13 avril de 9 h à 11 h 30 et le lundi 14 avril de 18 h 30 à 20 h 30 au centre communautaire. (421, 4^e avenue)

Une rencontre de parents TRÈS IMPORTANTE aura lieu le mercredi 28 mai 2014 à 18 h 30 à l'OTJ.

Ce sera le moment pour toi de t'inscrire aux sorties et aux profils qui te seront dévoilés lors de cette rencontre. Pour plus d'informations, communiquez avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.

AIDE-ANIMATEUR au camp de jour 2014

Tu as envie d'apprendre le métier d'animateur, tu as envie d'avoir des responsabilités au camp de jour, tu as envie de partager tes idées et tu as au moins 10 ans.

Tu es la personne idéale pour être aideanimateur. Envoie ton C.V. à Jézabelle Legendre soit par courriel au loisir.ste-helene@ mrcmaskoutains.qc.ca ou par fax au 450 791-2550.

Tu as jusqu'au 25 avril 2014 à 16 h 30.

Inscriptions aux sports dété 2014

Les inscriptions auront lieu le dimanche 13 avril de 9 h à 11 h 30 et le lundi 14 avril de 18 h 30 à 20 h 30 au centre communautaire. Les sports offerts cet été sont le baseball jeunesse, le soccer et les cours de tennis de groupe et privés.

Prenez note que les places sont limitées dans les cours de tennis et que nous sommes à la recherche d'entraîneurs de soccer.

Un cahier contenant tous les entraînements d'un été complet vous sera donné ainsi qu'une courte formation.

Pour plus d'informations, communiquez avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.

Clé de tennis: Vous pourrez vous procurer la clé de tennis lors des dates d'inscriptions pour les sports d'été au coût de 40\$ (Résident)



COMITÉ DES LOISIRS

Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot 379, 7º Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, (Québec) JOH 1M0

Tél.: 450-791-2455 (231) • Fax: 450-791-2550 Courriel: loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.ac.ca

OFFRES D'EMPLOIS

POUR LE CAMP DE JOUR 2014

Coordonnateur - camp de jour

Organisme

Comité des loisirs Ste-Hélène

Saisonnier, Temps plein

Responsabilités.....

- Programmer et planifier le calendrier des activités du camp de jour
- Organiser les activités thématiques et assurer un suivi
- Assurer le leadership et la supervision des animateurs
- Assurer l'application des règles de sécurité, de bonne conduite et d'éthique
- Agir à titre d'animateur auprès d'un groupe d'enfants entre 5 et 12 ans (S'il y a lieu)
- Assurer les communications avec les parents
- Participer à une journée de formation

Exigences

- Être âgé de 18 ans et plus
- Expériences et compétences en animation de camp de jour auprès d'enfants de 5 à 12 ans
- Avoir un bon esprit d'équipe, du dynamisme, un bon sens de l'organisation, un bon leadership et la capacité de travailler en équipe
- Premiers soins, un atout
- Être mature et très responsable
- Posséder un véhicule automobile est un atout
- Être disponible pour toute la période estivale 2014, soit du 23 juin au 15 août 2014

(Rencontres préparatoires occasionnelles)

Selon expérience

Animateurs - camp de jour

Comité des loisirs Ste-Hélène

Étudiant, Temps plein

Responsabilités.....

- Être âgé de 15 ans et plus
- Animer et surveiller une clientèle de 5 à 12 ans au camp de jour
- Participer à l'élaboration du calendrier des activités du camp de jour
- Participer à une journée de formation

Exigences

- Bon esprit d'équipe et dynamique
- Être aux études à temps plein et y retourner à l'automne 2014
- Avoir un grand intérêt pour les métiers reliés à la clientèle du camp de jour (5 à 12 ans)
- Posséder un véhicule automobile est un atout
- /Être disponible pour toute la période estivale 2014. soit du 23 juin au 15 août 2014

(Rencontres préparatoires occasionnelles)

Selon expérience





Toute personne intéressée par l'un de ces postes est priée de faire parvenir son curriculum vitae, en indiquant bien le poste convoité, avant le **11 avril, 16 h**, à l'adresse mentionnée en haut de cette page.

Seules les personnes retenues recevront une communication.

Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.



Inscriptions pour la maternelle et Passe-Partout

Les inscriptions auront lieu du 10 au 21 mars 2014

Présentez-vous au secrétariat de l'école avec en main les documents suivants :

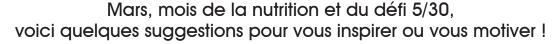
- Certificat de naissance (version originale) GRAND FORMAT (avec le nom des parents). Les parents qui ne possèdent pas ce document doivent se le procurer à la Direction de l'état civil (1 800 567-3900 ou www.etatcivil.gouv.qc.ca);
- Le dernier bulletin scolaire, si l'élève a déjà fréquenté une école;
- Deux preuves de résidence du parent (ex : Permis de conduire, compte d'électricité, etc.)

(Les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8h à 11h20 et de 13h à 14h40)

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'école au 450-773-1237.

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot 450 791-2455 poste 230



- > 30 minutes par jour pour un cœur solide des Sélection du Reader Digest;
- > De l'épicerie à votre assiette, tome 2 aux Éditions de la Semaine:
- Cuisine pour changer d'Anne Willan;
- Site Internet du défi 5/30 : www.defisante.ca

Quelques-unes de nos nouveautés:

- > La série Madame Tout le monde (3 tomes);
- > Pour que tienne la terre de Dominique
- ▶ Coup sur coup Tome 1 : Coup de foudre de Micheline Duff
- La sœur de l'ombre de Patricia McDonald







Bonne lecture L'équipe de la bibliothèque











Nouvelles de notre paroisse

Communauté Chrétienne de Sainte-Hélène-de-Bagot

Bureau de la paroisse

650 Principale, Sainte-Hélène de Bagot, Qc. JOH 1MO

Ouvert tous les mercredis de 9 h à 11 h 30.

Vous pouvez nous rejoindre en tout temps par boîte vocale : 🕿 450 791-2480

<u> Attention – Attention</u>

Depuis quelques mois, le bureau de la fabrique est situé à l'église. Veuillez vous assurer de laisser les correspondances au bon endroit.

Merci de votre collaboration!

Location de Salle

Pour tout genre d'occasion, nous louons la salle au sous-sol de l'église. La capacité est de 60 personnes. Cuisinette avec frigidaire, cuisinière et micro-onde.

Information: François Lapierre 450 791-2912

Feuillet Paroissial

Pour vous tenir informés de la vie de notre communauté procurez-vous le feuillet paroissial déposé chaque semaine à la Caisse Populaire / la Coop / l'épicerie Alimentation Famille Croteau.

Communion aux malades

Les personnes qui seraient retenues à la maison et qui aimeraient recevoir la communion à domicile peuvent contacter Micheline Lemonde au 450 791-2436.

HORAIRE DES MESSES de la Semaine Sainte et de Pâques

6 AVRIL / MERCREDI SAINT : 19h30 - Cathédrale de St-Hyacinthe (Messe Chrismale)

17 AVRIL / JEUDI SAINT: 19h30 - St-Simon (Messe de la Dernière Cène)

18 AVRIL / VENDREDI SAINT: 15h00 - St-Valérien (La Passion du Seigneur)

19 AVRIL / SAMEDI SAINT: 10h00 - St-Éphrem (Célébration de l'Absence) 20h00 - St-Liboire (Veillée Pascale à St-Liboire)

20 AVRIL / DIMANCHE DE PÂQUES :

10h45 - Ste-Hélène 9h00 - St-Éphrem 10h00 - St-Jean-Baptiste

FÉLICITATIONS À:

Carolane Arcand, Émy Arcand, Lohik Bélanger, Laurence Bettez, Lauriane Chagnon, Marine Corbeil, Amélie Frégeau, Layla Jacques, Olivier Jeannotte-Dion, Samuel Leclerc, Maryka Rajotte, André Riendeau.

Ils ont vécu leur premier pardon le 12 février dernier.

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE du 6 au 12 AVRIL 2014

Dans un monde où le temps s'enfuit à toute allure, où l'argent impose sa culture, où parfois l'indifférence isole, les anges existent encore ; ce sont les bénévoles.

Merci à toutes les personnes qui, de près ou de loin, donnent généreusement de leur temps, de leurs talents et de leur énergie et qui contribuent au mieux-être de toute la communauté.

Merci

ORGANISMES



Sainte-Hélènede-Bagot

FADOQ STE-HÉLÈNE

Le club de l'âge d'or de Sainte-Hélène.

A l'honneur de vous inviter au 40ième Anniversaire de sa fondation

Qui aura lieu le 06 avril 2014

Au centre communautaire.

Un cocktail vous sera servi à 11.00hres

Suivi d'un banquet.

naprès-midi, danse avec orchestre: Les Rythmiques.

Billets disponibles pour tous.

Membres et non membres au coût de \$35.00/pers.

Pour info: Jocelyne au 450-791-0105 ou Cécile au 450-791-2280

N/B Aucun billet ne sera vendu à la porte.



ANNIVERSAIRES mois d'Avril

Thérèse Rajotte	04
Abel Bruneau	05
Denis Bisaillon	06
Yves Petit	07
Rollande Petit	10
Gisèle Laliberté	10
Léon Forest	10
Isabelle Racat	11
Francois Demeule	12
Denis Jodoin	14
Diane Larocque	16
Réal Godin	18
Réjeanne Grenier	19
Nicole Messier	28

À VOS AGENDAS :

- Notre soirée dansante aura lieu le 19 avril avec l'orchestre les Rythmiques
- Le souper anniversaire aura lieu le 18 mars.

Le 40ième. de la FADOO aura lieu le 6 avril : aucun billet disponible à la porte.

Pour informations, contacter Jocelyne au **450 791-0105**



Cercle de Fermières Upton

Avril fait la fleur, mai en a l'honneur.

Des nouvelles du Cercle de Fermières d'Upton.

DES ACTIVITÉS

> 2 avril: Accroche moustiquaire (papillon): technique faux-vitrail.

de 19h à 21h

▶ 16 avril: Atelier libre. Profitez de cette soirée pour compléter vos travaux déjà commencés. ▶ 9 avril: À la Salle Communautaire, réunion mensuelle à 19h30.

Les ateliers se tiendront au Chalet des Loisirs

> 23 avril: Napperon avec pochette pour ustensiles.

Les ateliers et réunions sont ouverts à tous.

> 30 avril: Pantoufles: Technique du tricotin.

Des frais de 5.00\$ sont demandés en tout temps au non-membre pour les ateliers.

Au plaisir d'une prochaine rencontre...

Inscriptions ou informations: ➤ Michèle: 450 549-4813 ➤ Josée: 450 549-4045

JENUIRONNEMENTO

Ensemble «vert» une municipalité durable

C'est avec grand plaisir que le comité organisateur de la Foire de l'environnement de Sainte-Hélène-de-Bagot, vous annonce que l'événement aura lieu pour la 4° année consécutive, le samedi 17 mai 2014, de 10 h à 14 h.

Encore une fois, nous aimerions faire connaître par le biais de cet événement, les producteurs d'aliments et de produits locaux, les entreprises et organismes qui offrent des produits et services contribuant au développement durable de notre municipalité et de notre région.

Vous aimeriez participer à la Foire de l'environnement 2014 (tenir un kiosque, animer un atelier, faire déguster vos produits, etc.), communiquer avec Nathalie Witty (450 791-2476, poste 224)1.

La Foire de l'environnement est une occasion de sensibilisation de la population aux principes de développement durable. En plus, elle favorise le développement des liens entre citoyens et citoyennes.

Plusieurs activités sont prévues : parcours de vélo, rallye écolo avec prix de participation, dons d'arbres, vente de vivaces, maquillage, conférences et ateliers, etc.

N'oubliez pas que chaque petit geste est important pour préserver l'équilibre de notre belle planète, et ce, 365 jours par année!

Au plaisir de vous revoir en grand nombre!

Jade Guilbert, gestionnaire en environnement et horticultrice, résidente de Sainte-Hélène-de-Bagot et mère de famille.

Veuillez noter au'il v a certains critères de sélection afin de répondre à la mission de cet événement

Votre Santé, autrement!

Dr. David Carignan, chiropraticien D.C.

1275, rue Blanchet Saint-Hyacinthe

Téléphone: 450 774.3060

Courriel: dr.david.chiro@hotmail.com

www.chiro-clinique.com

L'ENGOURDISSEMENT **DES MAINS**

L'engourdissement de la main et des doigts est un symptôme fréquemment rapporté en clinique. Cette sensation de fourmillement peut s'accompagner de perte de sensation et/ou de force. Certains vont même mentionner échapper des objets sur une base régulière.

Les causes de cet inconfort sont multiples : mouvements répétitifs, posture, troubles métaboliques, etc. Le diagnostic le plus commun lorsque ce type de symptômes est rapporté est le syndrome du tunnel carpien, une neuropathie bien particulière.

Votre chiropraticien l'un des rares professionnels ayant l'aptitude de poser un diagnostic dans une telle situation. L'histoire de cas est l'indice principal menant au diagnostic, mais l'explication des signes & symptômes ainsi que certains tests orthopédiques sont importants. Des tests plus avancés sont parfois requis.

Une fois diagnostiqué, le syndrome du tunnel carpien répond souvent bien au traitement conservateur. La correction des facteurs aggravants, le traitement des tissus mous environnants et l'ajustement des articulations du bras et du poignet donnent généralement de très bons résultats. Votre chiropraticien suggérera peut-être aussi un ajustement (des techniques avec ou sans "craquement" dit cavitation sont disponibles) au niveau des vertèbres du cou afin de relâcher les racines nerveuses impliquées dans certains types d'engourdissements affectant les mains. Des exercices et d'autres types de thérapies complémentaires seront souvent suggérés. La chirurgie est rarement requise.

Il est important de noter qu'une multitude de conditions peuvent causer des symptômes semblables à ceux rencontrés dans le cas du syndrome du tunnel carpien. Il est donc primordial de consulter un professionnel de la santé lorsque de tels inconforts sont rencontrés. Votre chiropraticien est habileté à diagnostiquer la plupart des conditions causant ces symptômes, et vous prodiguer le traitement adéquat.

Avant de passer au bistouri pour un syndrome du tunnel carpien, pensez à une solution moins invasive et plus naturelle : la chiropratique!

Dr.David Carignan, chiropraticien D.C.



CALENDRIER DE LA COLLECTE À TROIS VOIES

			Avril			
D	L	M	M	J	V	S
		D 1	0 2	3	4	5
6	7	R 8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	R 22	23	24	25	26
27	28	D 29	10 ₃₀			

Surveillez la date d'ouverture des écocentres où vous pouvez apporter gratuitement : métaux, pneus, huiles, peintures, bois et débris de démolition.



ATTENTION --- ATTENTION

RÉCUPÉRATION DE PILES

AU BUREAU MUNICIPAL

Vous n'avez qu'a déposer vos piles, en passant au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture. Les piles acceptées sont :

AA, AAA, C, D et 9 volts



Merci de votre collaboration!



Gestion des conflits et de médiation des **Maskoutains**

Pour nous rejoindre, laissez-nous un message au: 450-252-8444

Avec le soutien du médiateur, vous pourrez...

Exprimer votre point de vue Établir ou rétablir la communication avec l'autre personne Imaginer et choisir ensemble une solution satisfaisante pour tous

Gratuit-Confidentiel-Volontaire





La MRC des Maskoutains sollicite votre opinion sur le développement de la zone agricole

Dans le cadre du plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC des Maskoutains lance une consultation en ligne sur le développement de la zone agricole. La population et les entreprises qui sont établies dans la zone agricole sont invitées à participer au sondage, en grand nombre.

Les agriculteurs, les agricultrices et la relève agricole seront sollicités par leurs associations respectives. Ils pourront également visiter le site web de la MRC ou encore, communiquer directement avec Mme Hélène Le Blanc (hleblanc@mrcmaskoutains.gc.ca).

Le questionnaire porte sur le développement de l'agriculture, la qualité de vie en zone rurale et enfin, sur le développement économique de la zone agricole dans notre région, notre MRC.

Ce sondage est confidentiel et le compléter prend environ 15 minutes.

Le questionnaire sera accessible en ligne seulement, du 17 février au 24 mars 2014 inclusivement.

Le lien internet qui donne accès au questionnaire sur le site web « Survey Monkey » sera disponible sur le site web de la MRC des Maskoutains. De plus, plusieurs associations et partenaires pourront envoyer le lien d'accès par courriel à leurs membres ou à leurs groupes.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Ensemble, agissons pour l'avenir de notre zone agricole!

Source : Hélène Le Blanc Chargée de projet – PDZA 450 774-3160 hleblanc@mrcmaskoutains.qc.ca



St-Hyacinthe, 7 mars 2014 - Le 7 mars 2014, en amont de Semaine québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) qui a lieu du 9 au 15 mars 2014, Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains a lancé Rencontres, un recueil abordant la déficience intellectuelle telle que vue et vécue par ses membres, bénévoles et partenaires.

S'inscrivant dans la thématique de la SQDI « Comme on se ressemble », le recueil vise à sensibiliser la population aux réalités des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Pour ce faire, l'équipe de Parrainage civique a choisi de laisser la parole à ses membres, dont plus de 70% vivent avec une déficience intellectuelle. « Plutôt que de vous livrer une définition clinique et des statistiques sur le sujet, nous avons choisi, dans ce recueil, de poser la question aux principales personnes concernées : nos membres vivant avec la déficience intellectuelle. », nous dit Marie-Ève Francoeur, agente de promotion de l'organisme.

Dans ce recueil, donc, pas de chiffres, pas de définition : seulement des impressions et des expériences vécues par les membres de Parrainage civique qui, à travers des portraits et des photographies, acceptent de se livrer avec une grande générosité, nous partageant leurs rêves, leurs défis, leurs expériences, leurs espoirs. Des commentaires de partenaires, d'étudiants et de bénévoles au sein de l'organisme complètent ce recueil qui nous invite à la rencontre : « une rencontre extraordinairement riche avec des personnes qui, malgré les difficultés occasionnées par leur condition, multiplient les efforts afin d'entrer en contact avec les autres : avec vous... », peut-on lire dans l'introduction.

Par le biais de ce recueil, Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains poursuit sa mission : favoriser l'intégration sociale de personnes vivant avec des incapacités physiques ou intellectuelles. Cette intégration rencontre toutefois quelques obstacles : « les coupures en transport adapté sur le territoire de la MRC des Maskoutains, en vigueur depuis janvier 2013, ont un impact significatif sur l'autonomie des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. », nous dit Mme Francoeur. « Pour la SQDI, à St-Hyacinthe, nous aurions aimé faire une activité d'intégration, comme cela a eu lieu à Acton Vale hier soir, mais l'horaire du transport adapté, qui n'offre pas de services le soir sauf le vendredi (le jeudi, le service prend fin vers 20h), rendait impossible la participation à des activités déjà en place (Bingo aux Loisirs La Providence, match d'improvisation et pièce de théâtre au Cégep, etc.). », ajoute-telle.

« Mais il y a de l'espoir : la population semble de plus en plus ouverte à la situation des personnes vivant avec une déficience puisque l'organisme connaît une importante augmentation du nombre de parrains et marraines bénévoles depuis le lancement de sa campagne de recrutement l'automne dernier. », affirme-telle. 6 personnes demeurent toujours en attente d'un parrain ou d'une marraine dans la région (St-Hyacinthe, St-Pie et La Présentation). Vous avez envie d'en savoir plus ou d'aller à leur rencontre ?

Contactez Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains et faites, vous aussi, un pas de plus vers la rencontre : 450 774-8758.

Source : Marie-Ève Francoeur, agente de promotion et d'animation! Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains : 450 774-8758!





Le 1er janvier 2013, la MRC des Maskoutains annonçait, pour le transport adapté, une hausse de la tarification et une baisse des heures de service pour l'ensemble de son territoire qui comprend la Ville de Saint-Hyacinthe et 17 municipalités du milieu rural. Depuis janvier 2013, la tarification a augmenté de 24 % pour un passage simple et de 16 % pour la carte de 10 passages. La diminution des heures de services, quant à elle - qui étaient de 109.5 heures par semaine - était importante : elle représentait une diminution de 31 heures et demie (28,6 %) et touchait le service en soirée, les routes de demi-journée pour le milieu rural et le service du dimanche.

Il s'agit d'une perte d'acquis importante pour les usagers du transport adapté qui sont majoritairement démunis financièrement et vulnérables. Les craintes, les répercussions et les impacts sur leur quotidien sont nombreux :

- Plusieurs organismes doivent restructurer leurs activités, car le service n'est pas disponible en soirée et le dimanche. Cela entraîne une baisse de participation et de « membership ».
- Le quotidien des personnes qui utilisent les services de ces organismes est affecté : augmentation de l'isolement, réduction de l'autonomie, augmentation de l'utilisation des ressources de santé, diminution des possibilités d'intégration telles que leur participation sur les conseils d'administration, etc. Cela a donc un impact sur leur citoyenneté et sur leur « empowerment ».
- Les usagers ne peuvent plus se déplacer en soirée par leurs propres moyens. Ils sont donc contraints de ne plus sortir ou de le faire à des moments qui conviennent à leur nouvelle situation.
- La fin de semaine, les sorties, les visites aux familles et aux amis ne sont possibles que le samedi de 8 h à 17 h 30. Les usagers n'ont donc plus de possibilités de participer à des soupers de famille et d'assister à des offices religieux.
- Le fait d'offrir moins de possibilités aux usagers en milieu rural (coupures de demijournée) favorise l'exil des gens vers les centres urbains.
- Les usagers doivent défrayer des coûts supplémentaires (ex.: coût du taximètre pour les déplacements entaxi) s'ils désirent se déplacerende hors des heures couvertes par les nouveaux horaires.
- Le fait que les activités qui étaient auparavant en soirée soient désormais déplacées le jour a pour conséquence que les accompagnateurs sont moins présents parce qu'ils travaillent le jour.

Le 1er janvier 2014, le conseil des maires acceptait de remettre en place les routes de demi-journée qui avaient été enlevées les mardis et jeudis pour le milieu rural en janvier 2013. Il s'agit d'un énorme soulagement pour les usagers du transport adapté qui demeurent à l'extérieur de Saint-Hyacinthe.

Beaucoup de travail reste cependant à faire pour que notre service de transport adapté retrouve la même offre de service que celle qui était en place avant janvier 2013. Il est vrai que la MRC a dû composer avec une augmentation de ses coûts d'exploitation ces dernières années et que le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées est demeuré le même. À travers le Québec, plusieurs municipalités semblables à la nôtre en terme de territoire et de population offrent toutefois un horaire de transport adapté beaucoup plus étendu, couvrant le soir et la fin de semaine. C'est dire qu'il y a sans doute des possibilités à explorer et des solutions à envisager.

Pour les personnes handicapées admises, le transport adaptéest souvent le seul moyen de transport disponible. Un descritères pour être admissible à ce service est, justement, l'incapacité, pour les usagers, d'utiliser les services réguliers de transport en commun. Parce qu'il offre la possibilité d'être accompagné et être pris en charge (porteà- porte) par un chauffeur, le transport adapté dégage les familles, accroît l'autonomie et l'indépendante des personnes et favorisent, par ce fait même, leur participation sociale.

En juin 2009, le Conseil des ministres adoptait la Politique gouvernementale « À part entière, pour un véritable exercice du droit à l'égalité », une politique qui a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées visant à favoriser l'exercice de leurs droits et libertés. Sans transport adapté, leur participation et leur intégration sociale sont compromises.

Nous ne voulons pas revenir en arrière, à une époque où les personnes vivantavec des incapacités physiques, intellectuelles ou autres étaient confinées à leur demeure. La société a besoin de la participation de tous. Faisons en sorte que toute personne, quelle que soit sa condition, puisse être le plus autonome possible. Et cela commence par redonner aux personnes la possibilité de se déplacer, par eux-mêmes, grâce au service de transport adapté.

Source : Paul St-Germain, RMUTA | Chantal Lavallée, Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains





ÉCOCENTRES D'ACTON VALE ET DE SAINT-HYACINTHE **OUVERTURE LE SAMEDI 12 AVRIL**

Saint-Hyacinthe, le 28 février 2014 – Les écocentres d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe ouvriront leurs portes le samedi 12 avril prochain à moins que les conditions climatiques ne le permettent pas.

Les écocentres sont situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 23 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Les sites seront ouverts tous les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, du 12 avril au 30 novembre 2014.

Les matières admissibles sont les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), la brique, les résidus informatiques et électroniques, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition (la quantité est limitée à 3 mètres cubes ou à une remorque domestique, ne devant pas excéder 4 pieds X 8 pieds, par jour). Depuis quelques années, les huiles végétales sont également acceptées aux écocentres. Idéalement elles doivent être déposées dans leur contenant d'origine mais elles peuvent également être placées dans des contenants incassables, fermés et bien étanches en inscrivant clairement le type d'huile dont il s'agit.

CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LES EILES D'ATTENTE!

Il est important de contribuer à réduire les files d'attente... Comment ?

- En triant les matières avant d'arriver aux écocentres.
- Ensefaisant assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières. (Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).

ATTENTION... ATTENTION... ATTENTION...

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux, à l'exception des peintures et des huiles.

DEUX SITES ACCEPTENT LA TERRE ET LES BRANCHES

Région de Saint-Hyacinthe

1000, rue Lemire, Saint-Hyacinthe Du lundi au jeudi : 8h30 à 16h15 Vendredi: 8h30 à 12h45 De la mi-avril jusqu'à la fin novembre

Région d'Acton Vale

À l'extrémité de la rue Bernier, Acton Vale En tout temps





COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

Projet pilote entre la MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Ensemble, pour l'amélioration de la mobilité des personnes!

SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 16 JANVIER 2013 - La MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe sont aujourd'hui très heureuses d'annoncer le lancement d'un projet pilote en transport collectif, un partenariat pour l'amélioration de la mobilité des personnes.

Le projet présenté découle de l'une des recommandations de l'étude Famille-Transport, réalisée par la MRC, qui avait pour but d'analyser les besoins de déplacements des citoyens sur le territoire maskoutain et de proposer des pistes de solutions. Cette recommandation visait à procéder à l'évaluation d'utiliser les places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif. Suite à une analyse approfondie de cette recommandation, incluant les aspects de faisabilité et de sécurité, la MRC et la Commission scolaire sont fières, aujourd'hui, d'annoncer un partenariat important pour conduire le projet pilote de transport des personnes sur son territoire.

« Mes collègues du conseil et moi sommes fiers de pouvoir contribuer à l'amélioration de la mobilité des personnes sur le territoire. Le service de transport collectif est en recherche constante de possibilités pour aider tous nos citoyens, les familles, les aînés, les étudiants ainsi que les travailleurs à trouver des moyens de se déplacer. Le partenariat avec la Commission scolaire, souligné aujourd'hui, permet une option additionnelle et démontre le souci pour la MRC et pour les partenaires du milieu, de voir au bien-être des citoyens maskoutains. », de souligner le préfet de la MRC, madame Francine Morin.

Le projet pilote vise à l'utilisation des places disponibles dans le transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif offert par la MRC des Maskoutains, pour le territoire desservi par l'école aux Quatre-Vents. Ce territoire a été choisi en projet pilote particulièrement pour contrer la difficulté des utilisateurs de se rendre aux points de chute établis par le transport collectif. Cette mesure permettra une possibilité supplémentaire afin d'améliorer le potentiel de déplacements pour les utilisateurs des municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, de Saint-Jude, de Saint-Louis et également de Saint-Barnabé-Sud.

« En mon nom personnel et au nom des commissaires, c'est avec fierté et dans un objectif de collaborer aux déplacements des citoyens et notamment des étudiants poursuivant des études postsecondaires, que la Commission scolaire a décidé de s'impliquer dans ce projet. En utilisant des véhicules déjà en circulation pour aider la desserte en transport collectif, nous participons à l'ajout d'un autre moyen qui se veut économique et écologique pour le bien de tous», de souligner le président de la Commission scolaire, monsieur Richard Flibotte.

Nous rappelons que les 17 municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains offrent à leurs citoyens la possibilité d'utiliser le service de transport collectif régional. Pour vous inscrire ou pour obtenir de l'information, vous pouvez joindre le service à la clientèle au : 450 774-3173, ou encore par le site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca.





BILAN 2013 : LA RÉGIE A LE VENT DANS LES VOILES!

Saint-Hyacinthe, le 3 mars 2014 - Lors de la rencontre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, le directeur général, M. Réjean Pion a procédé au dépôt du bilan annuel 2013 et a présenté les performances extrêmement positives de l'organisme pour la dernière année. Ce document est disponible pour consultation sur le site Internet de la Régie au www.regiedesdechets.qc.ca.

En effet, les nombreuses mesures implantées graduellement au fil des ans par la Régie afin de détourner de l'enfouissement une plus grande quantité de matières résiduelles portent fruit. L'ensemble des services offerts par la Régie, notamment la collecte à trois voies et le Programme régional de vidange des installations septiques ont permis de dévier de l'enfouissement 60 % des matières gérées par l'organisme.

L'ajout d'une collecte de résidus électriques, électroniques et informatiques lors de la collecte de résidus domestiques dangereux depuis 2012 et l'ajout d'une journée de collecte printanière depuis 2009 ont permis d'augmenter de façon importante la quantité de résidus dangereux qui est également détournée de l'enfouissement. En effet, une quantité de 72,8 tonnes de RDD a été ramassée en 2013, comparativement à environ 45 tonnes qui étaient collectées annuellement antérieurement à ces bonifications du service. L'excellente participation des citoyennes et des citoyens des municipalités membres à ces collectes confirme que ceux-ci sont de plus en plus sensibles à la protection de leur environnement. La Régie continuera à adapter les services offerts à leurs besoins et à leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils puissent continuer à gérer efficacement et sainement leurs matières résiduelles.

L'année 2013 a été particulièrement importante au niveau de la performance des écocentres de la Régie. Alors qu'en 2012, seulement 51 % de la matière apportée aux écocentres était recyclée ou valorisée, ce pourcentage est passé à 73 % en 2013. En effet, l'ensemble des matériaux de construction, rénovation ou démolition est maintenant dirigé vers un centre de tri, lequel permet dorénavant de dévier de l'enfouissement un volume important de ces résidus.

Quant au Programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS), les résultats obtenus sont également à souligner. En effet, 97 % des 5 066 dossiers traités au cours de l'année 2013 ont été finalisés et le taux de déplacements inutiles est passé de 21 % en 2011 à seulement 8 % en 2013. Finalement, grâce au PRVIS, 14 823 tonnes de matières ont pu être valorisées en 741 tonnes de compost qui a pu enrichir les sols d'une portion du territoire agricole plutôt que de se perdre dans l'environnement.

Comme l'a souligné le président de la Régie, monsieur Guy Bond, « ...La progression de l'impact environnemental de l'ensemble des services de la Régie est assez impressionnante. En seulement 10 ans, l'évolution des services offerts par la Régie, notamment : la mécanisation de la collecte, l'implantation de la collecte à trois voies et du Programme régional de vidange des installations septiques et la réduction de la fréquence de collecte de résidus domestiques ont permis d'augmenter de façon importante la quantité de matières valorisées sur notre territoire. Alors qu'en 2004, 7 501 tonnes de matières étaient valorisées, soit 20 % des matières recueillies par la Régie, ce chiffre est passé à 37 205 tonnes en 2013, représentant dorénavant 60 % de toutes les matières traitées par la Régie au cours de l'année... ».

Pour sa part, le directeur général de la Régie, Réjean Pion a tenu à rappeler que : « ...Grâce à l'instauration de programmes novateurs et surtout grâce à la participation collective de tous les citoyens de nos municipalités membres, nos performances sont extrêmement enviables au niveau provincial. Il est très important de poursuivre sur cette lancée et nous comptons sur la collaboration de toute la population, du personnel de la Régie et des entrepreneurs qui travaillent avec nous, pour continuer à améliorer ces résultats au cours des prochaines années. ».

Dans ce contexte, la Régie tient à féliciter tous les citoyens qui contribuent à la réduction du volume de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et les invite à poursuivre sur cette voie. Nos performances régionales nous ont permis de nous tailler une place de choix dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au Québec et il est important de poursuivre en ce sens. C'est en participant aux différents services tous ensembles que nous y parviendrons.

À Sainte-Hélène-de-Bagot,

nos professionnels travaillent pour vous



Bonjour, je suis très heureuse de pouvoir vous écrire un petit mot afin de vous présenter ma carrière et mon étude notariale.

Je suis née à Sainte-Hélène-de-Bagot et j'en suis fière. J'ai fait mes études universitaires à Sherbrooke et mon stage à Valcourt. Ça fait déjà 17 ans que je suis notaire, le temps passe très vite!

En 1997, j'ai débuté la pratique de ma profession en ouvrant mon bureau, seule, à Sainte-Hélène-de-Bagot et en montant une clientèle petit à petit.

Ensuite, de 2002 à 2009, j'ai tenté l'expérience du travail en équipe en pratiquant le notariat à titre d'associée avec trois autres notaires à Saint-Hyacinthe.

Finalement, en 2009, j'ai décidé de revenir à la pratique solo, dans mon village natal, dans des locaux neufs sur la rue Principale, dans lesquels je suis tellement bien!

Comme notaire, je pratique dans plusieurs domaines, tels que règlements de successions, droit immobilier résidentiel, droit corporatif, rédaction de testaments, de procurations et de mandats de protection, etc., mais je suis particulièrement occupée par le droit agricole, tels que financements hypothécaires sur des terres, acquisitions de fermes, transferts d'entreprises agricoles à la relève, baux, servitudes, etc., domaine que j'adore.

Je me considère très choyée d'avoir une aussi belle clientèle, composée en majeure partie de gens de la région. Mon désir le plus cher est de pouvoir vous servir encore très longtemps. Je me sens bien ici et je suis heureuse dans mon travail.

Isabelle Chabot, notaire





Notaire & Conseillère juridique



785, rue Principale Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H IM0 Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com

Nos professionnels



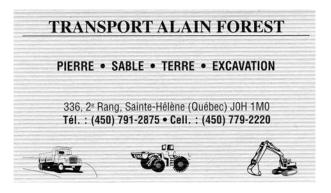
Pour annoncer dans ce journal contactez Raymond Cartier au 450 768-5085 ou raymondcartier@hotmail.com























Spécialités

Projet clé en main Pose de portes et fenêtres Revêtement extérieur Maison Novoclimat Garantie Maison Neuve Installation de murs et de planchers préfabriqués

RBQ. 8348-4337-09

865, Paul-Lussier, Ste-Hélène, Qc JOH 1M0 Tél.: 450 791.2221 Fax: 450 480.2000

CHébert inc.



538, 3e Rang, St-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0

ALAIN HÉBERT, PRÉS.



■ Centre de recyclage Autos usagées

Tél.: (450) 791-2627 1-800-667-4973

Pièces usagées

Fax: (450) 791-2080



Propriétaires

428 rue Hébert STE-HÉLÈNE DE BAGOT

Antonio Filice Mario Cote

Cté Johnson, Qc J0H 1M0

Tél.: (450) 791-2630 Fax: (450) 791-2968



Daniel Croteau Épicier, propriétaire

Marché Ste-Hélène

685, rue Principale Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél.: 450-791-2412 Téléc.: 450-791-2823







Membre de l'ordre professionnel des acupuncteurs du Québec

Isabelle Lebrun

15 600, Grand Rang St-François St-Hyacinthe, Québec J2T 5H1

9155, 2e rang St-Hyacinthe, Québec J2R 1W3 (secteur Ste-Rosalie)

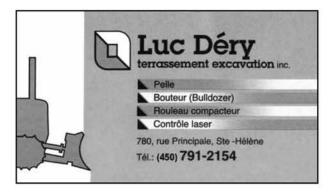
Bonjour à tous,

Je me présente, Isabelle Lebrun, acupunctrice. Voilà maintenant 13 ans que je pratique l'acupuncture. C'est avec plaisir que je vous annonce que des services d'acupuncture sont maintenant disponibles près de chez vous dans le secteur Ste-Rosalie. En espérant vous rencontrer et répondre à vos besoins.

Téléphone: 450 261-7917

isabellelebrunac@yahoo.com

Au plaisir!











Pierre-Yves Martin ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

770, RUE PAUL-LUSSIER. STE-HÉLÉNE-DE-BAGOT JOH 1MO

TÉL: (450) 778-7271 Pagette: (450) 223-8818









L'instinct de la croissance

Patrick Marion, CPA, CA Associé

Cell.: 819 314-1499 marion.patrick@rcgt.com

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Bureau 102 330, rue Cormier Drummondville (Québec) J2C 8B3

mptables professionnels agrees mbre de Grant Thornton International Ltd

Tél.: 819 477-7977 Téléc.: 819 477-7799 www.rcgt.com

SYLVESTRE & ASSOCI

Me Maryse Dubé, avocate 1600, Girouard Ouest, bur. 236 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445 Montréal: (514) 866-8445 Télécopieur: (450) 773-2112 Courriel: etude@avocatssylvestre.ca















Matériaux de construction | Quincaillerie | Peinture | Moulées Engrais | Semences | Herbicides | Centre de jardin

655, Principale Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 Tél.: 450.791.2666 Sans frais 1.800,567,5605 Téléc.: 450.791.2278

Site Web: coopste-helene.qc.ca





- Confections personnalisées d'annuelles
- Vivaces
- Arbustes

Service d'entretien et réalisation d'aménagement paysager

Robert Normand

1628, rang Brodeur, St-Eugène de Grantham (Québec) JoC 1Jo Tél.: (819) 396-2743 - Fax: (819) 396-3820 - r.normand@xplornet.ca



Traitement des araignées et des fourmis Traitement préventif Travail garanti Service 7 jours



Tel.: (450) 794-2314 Paget: (450) 223-7223

358, Notre-Dame, Saint-Hugues









Tél.: 450.794.2900 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0







Coopérer pour créer l'avenue 385. rue Couture Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 • 450-791-2476



PARTICIPEZ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de VOTRE CAISSE

Dimanche 27 avril 2014

Heure: 13h

Lieu: Centre communautaire Ste-Hélène

421, 4^e Avenue (annexé à l'école)

UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE **FLEXIBLE POUR ROSELINE**



White

PROPRIÉTAIRE COMBLÉE



VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE MAISON OU D'UN CONDO?

Desjardins offre des solutions hypothécaires flexibles, à taux concurrentiels, ainsi que des protections complètes pour votre prêt et votre résidence.

TOUT SOUS UN MÊME TOIT

- Financement hypothécaire vraiment flexible
- Assurance prêt complète et sécurisante
- Assurance habitation sur mesure

Parlez-en à votre conseillère!

